COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MOISSY CRAMAYEL

4 FÉVRIER 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER
LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 3 février 2025. Divers sujets étaient à l'ordre du jour dont l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour Mayotte.

Cyclone à Mayotte : attribution d'une subvention exceptionnelle

Le 14 décembre dernier, Mayotte a été frappée par le cyclone Chido, considéré comme le plus dévastateur que l'archipel ait connu en 90 ans. Avec des vents dépassant les 220 km/h, cette catastrophe touche l'un des territoires les plus fragiles de notre République, le département le plus pauvre de France qui était déjà confronté à d'immenses difficultés, un département où plus des trois quarts des habitants vivent – ou plutôt survivent – sous le seuil de pauvreté.

Fidèle à ses principes de solidarités, les élus ont acté une subvention exceptionnelle aux sinistrés sous la forme d'une contribution de 3 000€ au dispositif de soutien mis en place par la Fédération nationale de protection civile, pour faire face aux premières urgences et aider à la reconstruction des infrastructures, témoignage de leur solidarité envers la population mahoraise.

Mairie de Moissy-Cramayel
Direction de la communication
01 64 88 15 47
m.bellee@ville-moissycramayel.fr